



*Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 29 juin 2017 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **SAINT-LAURENT-DU-VAR** (06) à :

CASAS Vanessa
DOREL Aurélia
FURTADO VARELA Weendy
HULINE Odile
LETIZIA Aurore
MANSOUR Afef
MARTINEZ Marie
MUNOZ Chloé
OCCHIPINTI Léa
OUESLATI Amira
RISPAL Lucie [avec les félicitations du jury]

Fait à Paris, le 29 juin 2017,
le président de jury,



Philippe DENRY